

un SUPPLEMENT au **PIERRE - BRILLANT**

OCTOBRE 1982

LA CONSTRUCTION DU PREMIER COUVENT DES SOEURS DU SAINT-ROSAIRE

En 1902, Val-Brillant compte plus de 1,600 habitants. Les cadres des deux premiers rangs sont complètement remplis et le troisième rang se peuple rapidement. Pourtant, cette paroisse est toute jeune. La création de la municipalité remonte à peine à 12 ans et l'arrivée des pionniers s'est faite il y a un peu plus de vingt ans. C'est notre premier quart de siècle pendant lequel nos ancêtres se sont réforcés pour se donner les structures et les institutions d'une vieille paroisse. Dans le présent article, nous allons chercher à découvrir les circonstances qui ont entouré la construction du premier couvent confié aux religieuses enseignantes de la Congrégation du Saint-Rosaire. C'est un événement important survenu il y a de cela 80 ans.

L'idée de construire un couvent pour recevoir des religieuses enseignantes vient du curé Brillant et elle fait son chemin dans la paroisse. Depuis combien de temps a-t-elle été lancée? On ne le sait trop. Toutefois, c'est au printemps 1900 que le projet de construire une école modèle et élémentaire fait l'objet d'une première résolution des commissaires d'écoles de Val-Brillant. Même si le projet ne fait pas l'unanimité, il est résolu de procéder sans plus tarder. Voici un extrait du procès-verbal de la réunion qui a donné lieu à cette décision.

28 mars 1900. "M. Fabien Fournier propose qu'une maison pour servir de maison d'école modèle et élémentaire dans l'arrondissement No 1 soit construite dans le susdit arrondissement de la dimension de soixante pieds sur trente-trois (60 X 33 pieds), à deux étages et le toit plat et fait



Le promoteur du projet: le curé Brillant

(suivant) un plan approuvé par M. le Surintendant de l'Instruction publique."

"M. Stéphane Couture propose en amendement que vu le rapport verbal de M. _____, inspecteur, la proposition de M. Fabien Fournier soit renvoyée à six mois."

L'amendement est battu, seul Stéphane Couture a voté pour.

"M. Stéphane Couture propose en sous-amendement à la proposition de M. Fabien Fournier qu'une assemblée de paroisse soit convoquée pour aviser."

Le sous-amendement est lui aussi battu de la même façon. La proposition principale est donc adoptée et il est de plus résolu "que la nouvelle maison d'école soit construite à l'avant nord-ouest sur le terrain désigné par monseigneur l'évêque de Rimouski."



Des démarches sont rapidement entreprises pour réaliser le projet d'école. Les plans et devis sont préparés et transmis au surintendant de l'Instruction publique pour approbation. Une fois l'autorisation obtenue, la commission scolaire donne avis, à la porte de l'église, à tous les entrepreneurs intéressés d'avoir à déposer leurs soumissions au plus tard le 20 juin 1900 à six heures du soir. Le délai accordé ne dépasse pas 30 jours et il expire sans qu'aucune soumission ne soit parvenue au bureau du secrétaire-trésorier, Louis Beaulieu. Celui-ci est alors "autorisé de donner avis aux ouvriers qu'il croit capable de construire la maison d'école modèle dans l'arrondissement que des soumissions seront reçues jusqu'au premier septembre prochain". La date du premier septembre avait déjà fait l'objet d'une demande expresse formulée par Stéphane Couture le 3 juin précédent. A la même réunion, les commissaires s'entendent également pour "que la maison d'école à construire soit finie et prête pour les classes le premier août dix neuf cent un et que l'entrepreneur soit tenu de fournir un cautionnement à la satisfaction de MM. les commissaires d'écoles".

Les entrepreneurs intéressés ne se font pas nombreux. Le 3 septembre, le Commissaire Couture est autorisé de demander à Alphonse Lauzier de Val-Brillant s'il consent à construire la maison d'école moyennant la somme de 2 200\$. Lauzier a jus-

qu'au lendemain soir pour donner sa réponse. Dans la négative, le secrétaire-trésorier devra faire la même demande à un entrepreneur de St-Simon et à un autre de St-Fabien. Les trois refusent et le 15 du même mois les commissaires acceptent la soumission d'un dénommé Alphonse Rioux de Trois-Pistoles. Les conditions de l'entente sont les suivantes: une somme de 2 200\$ sera "payable quand ladite maison sera complètement terminée et construite d'après le plan et les spécifications annexées, ledit plan porte le numéro 17, ladite maison devra être livrable pour le premier août mil neuf cent un. Il est de plus entendu avec l'entrepreneur, M. Alphonse Rioux, étant présent, séance tenante, que, si ledit entrepreneur abandonnait l'ouvrage de fait dans la construction de ladite maison restera la propriété de la corporation et n'aura pas droit à aucun paiement. Ladite maison devra être faite sans ameublement et la cave devra être creusée et non boisée. Le plan et copie des spécifications devront être fournis à l'entrepreneur au besoin."

Le choix d'un entrepreneur a des incidences pécuniaires immédiates. Ce même 15 septembre, il est résolu de prélever une taxe de 300\$ sur tous les biens-fonds de l'arrondissement No 1 et une autre de 600\$ sur tous les biens imposables de la municipalité et ce, pour commencer à payer la construction projetée. Ces montants s'ajoutent à une autre somme de 600\$ qu'il



a été décidé d'imposer pour défrayer le salaire des institutrices. Il était impossible de penser construire une école sans augmenter les dépenses ordinaires. Déjà, lors du réengagement du secrétaire-trésorier, en août, il avait été décidé de fixer le salaire de ce dernier à 70\$ pour l'année scolaire 1900-1901 "mais si la maison d'école (...) est construite dans le cours de la susdite, le salaire dudit secrétaire devra être de quatre-vingts piastres".

Le projet ne semble pas pour autant pouvoir se réaliser. En février 1901, l'entrepreneur Rioux renonce à construire l'école. Il en avise les commissaires et l'annulation du contrat n'entraîne aucun frais de part et d'autre. Les travaux n'avaient pas été commencés. Cette situation a par contre pour effet de faire suspendre la collection des répartitions faites dans l'arrondissement. Le découragement s'empare des commissaires qui décident à la fin avril "de remettre à qui de droit l'argent qui a été payé pour la construction de la maison modèle (...) dont le contrat a été annulé le sixième jour de février 1901". L'été venu, il est évident que l'école ne sera pas construite dans un avenir rapproché. Le réengagement du secrétaire-trésorier ne fait plus mention d'une augmentation de salaire dans l'éventualité d'une construction dans l'année. Les criconstances ont semblé

vouloir donner raison à Stéphane Couture qui, l'année précédente, voulait reporter à plus tard la réalisation du projet d'école.

L'idée de construire une maison d'école n'est pourtant pas abandonnée. Le 2 octobre suivant, les commissaires reprennent le projet et décident d'en confier la réalisation à l'ancien entrepreneur mais à un prix plus élevé, ce qui ne manque pas de soulever l'opposition de Stéphane Couture. Voyons plutôt.

"M. Théophile Fournier propose, secondé par M. Victor Sirois que vu la décision de MM. les commissaires d'écoles en date du vingt-huitième jour du mois de mars 1900, de faire construire une maison pour servir d'école modèle et élémentaire dans l'arrondissement No 1, l'entreprise en soit donnée à faire par M. Alphonse Rioux de Trois-Pistoles au prix de trois milles cinq cents piastres.

M. Stéphane Couture propose, en amendement, que vu le prix mentionné, dans la proposition de M. Théophile Fournier, est plus élevé que le prix demandé avant ce jour, de nouvelles soumissions soient demandées."

Stéphane Couture est seul à voter pour son amendement. La proposition principale est donc acceptée et le président de

la commission scolaire, Charles Rousseau, est autorisé à signer le contrat avec l'entrepreneur Rioux.

Ca ne fait plus de doute, l'école va se construire. Les commissaires n'hésitent pas à emprunter l'argent nécessaire pour défrayer les coûts de la construction. Ils empruntent ainsi du curé Brillant une somme de 600\$ portant intérêt à 4% et d'un dénommé Joseph Gosselin une somme de 2500\$ que ce dernier "leur a offert à raison de quatre et demi pour cent, aussitôt qu'ils en auront besoin". Par ailleurs, le 4 juin trois commissaires sont nommés "pour inspecter le bois, estimer et surveiller les travaux à faire à l'école modèle qui est en construction dans l'arrondissement No 1 et doit être construite par M. A. Rioux et Cie et que le secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé de payer audit A. Rioux et Cie, pour la construction de ladite maison le montant désigné par les personnes ci-dessus mentionnées pour faire les estimés, à même les fonds déposés à la banque".

La construction du premier couvent de Val-Brillant ne s'est pas faite sans difficultés, comme nous venons de le voir. Mais ce n'est là qu'une partie des problèmes auxquels font face les commissaires d'école. En cette même année 1902, dans une lettre, le surintendant de l'instruction publique demande aux commissaires d'avoir à effectuer des réparations aux autres maisons d'écoles et aux cabinets d'aisan-



M. Dominique Caron, président de la Commission scolaire village de Val-Brillant

ces "qui ne sont pas trouvés en bon état". La réponse fait état de la pauvreté de la paroisse et des grandes dépenses occasionnées par la construction d'une nouvelle école. Les commissaires finissent par demander "un peu de délai, à M. le surintendant, pour renouveler le mobilier de nos écoles".

Gabriel Auclair



LE FESTIVAL DES FOINS DE VAL-BRILLANT

A V I S D E C O N V O C A T I O N

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU FESTIVAL DES FOINS AURA LIEU DIMANCHE LE 24 OCTOBRE 1982 À 20:00H À L'ÉCOLE DE VAL-BRILLANT.

NOUS INVITONS SPÉCIALEMENT LES DIFFÉRENTS ORGANISMES DE VAL-BRILLANT À PARTICIPER À CETTE ASSEMBLÉE. TOUTE LA POPULATION DE VAL-BRILLANT Y EST ÉGALEMENT CORDIALEMENT INVITÉE.

L'ORDRE DU JOUR SERA LE SUIVANT:

- 1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE
- 3) LECTURE DE L'ETAT FINANCIER DU FESTIVAL 1982
- 4) ANALYSE DU DERNIER FESTIVAL RE RECOMMANDATION POUR LA PROCHAINE ANNEE
- 5) AVENIR DU FESTIVAL DES FOINS EQUIPES OU INCORPORATION
- 6) ELECTION
- 7) VARIA
 - A) _____
 - B) _____
 - C) _____
 - D) _____

FESTIVAL DES FOINS
ETAT DES REVENUS ET DEPENSES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 1982-09-30

REVENUS:

Activités	6 378,25 \$	
Vente (macarons, etc...)	1 148,00 \$	
Autres revenus	549,00 \$	
	<u>8 075,25 \$</u>	8 075,25\$

ACHATS:

Inventaire du début de la période	1 984,50 \$	
+ Achats de la période	1 962,16 \$	
+ Transport à l'achat	13,80 \$	
	<u>3 960,46 \$</u>	
- Inventaire à la fin de la période	1 620,00 \$	
	<u>2 340,46 \$</u>	
		<u>2 340,46 \$</u>
	Bénéfices bruts	<u>5 734,79 \$</u>

DEPENSES:

Frais administratifs:

Taxes	65,98 \$	
Téléphone+frais poste	51,41 \$	
Papeterie	27,67 \$	
	<u>145,06 \$</u>	145,06 \$

Frais d'activité:

Musique	560,00 \$	
Prix & trophées	468,47 \$	
Permis	22,00 \$	
Location de salle	220,00 \$	
Salaire & Commission	300,00 \$	
Préparation d'activité	233,13 \$	
Déplacements	263,33 \$	
	<u>2 066,93 \$</u>	2 066,93 \$

Publicité et promotion

562,08\$ 562,08 \$

2 774,07 \$

2 774,07 \$

Bénéfices nets 2 960,72 \$

FESTIVAL DES FOINS

BILAN

AU 30-09-1982

ACTIF:

Encaisse	3 162,66 \$
Part sociale	5,00 \$
*Inventaire des gilets	1 620,00 \$
Trophées à défendre	386,16 \$
Matériel	260,10 \$
Char	702,85 \$
Effets négociables	65,40 \$
	<u>6 202,17 \$</u>

PASSIF:

Solde de fond de la dernière année	3 241,45 \$
Plus l'excédent de la période	2 960,72 \$
	<u>6 202,17 \$</u>

*Gilets 240 X 6,75 \$ = 1 620 \$

FESTIVAL DES FOINS

DETAILS DES REVENUS

REVENUS:

Activités:

Bar	4 097,25 \$
Entrées	1 933,00 \$
Activités sur le terrain	348,00 \$
	<u>6 378,25 \$</u>

Vente:

Macarons officiels	562,00 \$
Porte-clés	186,00 \$
Gilets	400,00 \$
	<u>1 148,00 \$</u>

Autres revenus:

Commanditaires	377,35 \$
Autres	171,65 \$
	<u>549,00 \$</u>
TOTAL:	<u>8 075,25 \$</u>

QUELQUES PHOTOS DU FESTIVAL DES FOINS



